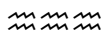


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **14 janvier 2015**
à 20 h 00

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

Mme Martine ALAFACI, 1^{ère} Adjointe au Maire, M. Denis KUSTER, 2^{ème} Adjoint au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 4^{ème} Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Marc NOEHRINGER, Marie-Pascale STOESSLE, Michèle SCHNEIDER, André MERCIER, Delphine ZIMMERMANN, Christian BEYER, Henri VORBURGER, Bernard EICHHOLTZER, Rozenn RAMETTE et Jean-Luc FREUDENREICH.

Étaient absents :

Mme Eliane HERZOG, qui a donné procuration à Mme Martine ALAFACI
Mme Régine SORG, qui a donné procuration à M. Denis KUSTER
Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH, qui a donné procuration à M. Bernard EICHHOLTZER

Secrétaire de séance :

M. Thierry REYMANN, secrétaire général

Avant d'aborder l'ordre du jour officiel de la séance, M. le Maire fait part de sa vive émotion et de son indignation à la suite des récents attentats de Paris des 7, 8 et 9 janvier dernier, au cours desquels trois terroristes ont lâchement assassiné dix-sept personnes.

Il exprime son opposition déterminée à l'islam radical, au racisme et à l'antisémitisme.

Il fait part également de la fierté qu'il a ressentie après la mobilisation massive du peuple face à ces événements tragiques, l'esprit des Lumières ayant conduit plus de quatre millions de personnes à défiler dans tout le pays, témoignant ainsi de leur attachement indéfectible à la Liberté, que nul ne pourra faire taire.

Il clôt son intervention en faisant respecter, en mémoire des victimes, une minute de silence.

POINT 1 : Procès-verbal des séances du 10 décembre 2014

Les procès-verbaux des deux séances du Conseil municipal du 10 décembre 2014, la séance non publique et la séance publique, sont approuvés à l'unanimité, sans observations.

POINT 2 : Lot de chasse n° 1 - détermination des modalités d'une nouvelle adjudication suite à infructuosité

Le Conseil municipal,

Considérant le résultat infructueux de l'adjudication qui s'est tenue le mercredi 7 janvier 2015, pour l'attribution du droit de chasse sur le lot n° 1, la mise à prix de 4 000,00 € n'ayant pas été proposée par le seul candidat admis à concourir, M. Dominique JOST ;

Considérant que le cahier des charges des chasses communales précise que, dans ces conditions, une nouvelle adjudication doit être organisée, à de nouvelles conditions financières, qu'il revient au Conseil municipal de définir ;

Entendu l'exposé de M. le Maire :

- rendant compte de ses échanges avec M. JOST à l'issue de l'adjudication, celui-ci ayant fait part qu'il considère le montant du loyer annuel demandé comme étant bien trop élevé, au regard du gibier présent sur le lot et de l'état du biotope, jugé peu favorable ;
- rappelant la vaste opération d'arrachage d'arbustes dans ce secteur, entreprise par un agriculteur en 2008, en toute irrégularité, qui à l'évidence a concouru au résultat défavorable de cette adjudication ;
- exprimant de ce fait sa ferme intention de mener une nécessaire opération de renaturation de ce secteur, avec l'appui du G.I.C. (groupement d'intérêt cynégétique) concerné, qui est demandeur, et en partenariat, idéalement, avec les écoles ;

Entendu le débat consacré à ce dossier, au cours duquel :

- M. Henri VORBURGER, conseiller municipal, appuie cette dernière proposition du Maire, suggérant une décision de principe en ce sens immédiate ;
- M. Christian BEYER, conseiller municipal, relève néanmoins que l'opposition de fond de certains agriculteurs aux haies sera difficile à contourner, des arbustes nouvellement plantés étant facilement à la merci de gros engins ou de produits chimiques épandus en toute discrétion ;
- M. Marc NOEHRINGER, conseiller municipal, rappelle les conditions idéales d'implantation de nouvelles haies, nécessitant une emprise significative allant jusqu'à 4,50 m de profondeur. Il rend également compte de contacts informels avec d'autres candidats potentiellement intéressés par la nouvelle adjudication de ce lot n° 1 ;

Après délibération,

- ⇒ APPROUVE l'organisation d'une deuxième adjudication du lot de chasse n° 1, suite à l'infructuosité constatée lors de la première ;
- ⇒ FIXE la date de cette deuxième adjudication au 19 mars 2015 à 18h00, en salle Marianne de la Mairie, cette réunion étant précédée, le cas échéant, en cas de déclaration de nouveaux candidats non encore agréés, par une séance de la commission communale consultative de la chasse (26 février 2015 à 17h30) et du Conseil municipal, réuni en séance non publique, pour leur agrément (11 mars 2015 à 19h30) ;
- ⇒ ARRÊTE le montant de la mise à prix pour cette deuxième adjudication à 2 000,00 € ;
- ⇒ DONNE MANDAT à la commission communale de dévolution pour, le cas échéant, en cas de nouvelle infructuosité, attribuer le lot au plus offrant ;
- ⇒ CONFIRME par ailleurs la délégation permanente confiée au Maire pour défendre la Commune en justice, au mieux de ses intérêts, dans les récentes actions judiciaires intentées à son endroit par M. Dominique PELLICANO, locataire sortant du lot n° 1, le Conseil municipal étant informé que l'intéressé vient d'être débouté d'une première demande en référé visant à obtenir la suspension de la première adjudication, et que d'autre part, il a également introduit un recours au regard de la légalité du refus d'agrément qui lui a été opposé.

POINT 3 : Forêt communale

Le Conseil municipal,

Vu les programmes des travaux d'exploitation et patrimoniaux présentés par l'O.N.F. pour l'exercice 2015 ;

Entendu l'intervention de M. Marc NOEHRINGER, Président de la commission communale de la Forêt :

- rendant compte des travaux de sa commission, qui a analysé les programmes élaborés par l'O.N.F. ;
- dressant un court bilan, notamment financier, de l'année 2014, en ce qui concerne le secteur forestier ;
- détaillant les prévisions pour 2015, lesquelles peuvent se résumer comme suit :

Programme des travaux d'exploitation :

Recette brute de coupes à façonner (prévision de 1 040 m ³).....	67 200 €
À déduire : frais d'exploitation (33 650 €), maîtrise d'œuvre (3 109 €)	- 36 759 €
À déduire : frais annexes - assistance à la gestion de la M.O. (388 €), autres (388 €)...	- 776 €
 Bilan net d'exploitation prévisionnel	29 665 €

Programme des travaux patrimoniaux :

Maintenance du parcellaire	2 290 €
Fourniture de 2000 plants de sapin.....	1 400 €
Plantation.....	1 590 €
Fourniture de 300 ml de clôture.....	3 850 €
Mise en place clôture.....	3 350 €
Entretien réseau routier	3 307 €
Réfection chemin du Hohbourg (début d'un programme pluriannuel, vu son état exécutable).....	4 800 €
Sous-total travaux :	20 587 €
 Maîtrise d'œuvre et assistance à la gestion de la main d'œuvre	1 546 €
Frais de gestion main d'œuvre, cotisations C.A.A.A., équipements de sécurité	639 €
Sous-total frais annexes :	2 185 €

Total général – travaux patrimoniaux : **22 772 €**

Résultat net global prévisionnel HT :+ **6 893 €**
(hors incidence recettes de chasse, frais de garderie, contribution supplémentaire de 2€/ha).

Entendu par ailleurs les précisions complémentaires détaillées apportées par M. NOEHRINGER quant au programme de clôture et de plantation d'une sapinière en parcelle 7, objet d'un compromis entre l'O.N.F., la Commune et les chasseurs en termes, notamment, de densité de plantation et de nature de la clôture ;

Sur proposition de la commission,

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE, sans observations, le programme des travaux d'exploitation et le programme des travaux patrimoniaux 2015, tels que présentés et synthétisés ci-dessus ;
- ⇒ APPROUVE également l'état d'assiette 2016, à savoir les prévisions de martelage à réaliser courant 2015 (estimation de 1 487 m³), et la convention d'assistance technique proposée par l'O.N.F. ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire à signer ces états prévisionnels, les conventions de maîtrise d'œuvre correspondantes, ainsi que toute pièce en rapport à cette affaire ;
- ⇒ DÉCIDE de reporter au budget primitif 2015 les dépenses et recettes telles que détaillées ci-dessus

POINT 4 : Ligne de trésorerie 2015

Le Conseil municipal,

Vu l'arrivée prochaine à échéance du contrat de ligne de crédit de trésorerie, plafonné à 300 000,00 €, dont dispose actuellement la Commune auprès du Crédit Agricole ;

Considérant les prévisions de dépenses de fonctionnement et d'investissement au cours de la première partie de l'année 2015, le calendrier prévisionnel d'encaissement des subventions et des autres recettes attendues en cours d'année, et les besoins ponctuels de trésorerie en découlant ;

Vu le résultat de la consultation engagée auprès de cinq établissements bancaires de la place, en vue de la souscription d'une nouvelle ligne de crédit de trésorerie d'un montant de 250 000,00 €, jugé approprié pour 2015 ;

Entendu les précisions apportées à ce sujet par M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, président de la commission des Finances ;

Après délibération,

À l'unanimité,

- ⇒ DÉCIDE la souscription d'une ligne de crédit de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alsace Vosges, aux conditions particulières suivantes :
 - Montant : 250 000,00 € (deux cent cinquante mille euros) ;
 - Durée : 1 an ;
 - Indice : Euribor 3 mois
 - Marge : 1,50 % ;
 - Périodicité de décompte et de versement des intérêts : trimestrielle ;
 - Frais et commissions :
 - Commission d'engagement : 0,20 %, soit 500 € ;
 - Commission de non-utilisation : néant ;
 - Frais fixes : 250,00 € ;

⇒ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat s'y rapportant, ainsi que toute autre pièce en lien à ce dossier.

POINT 5 : Approfondissement de la démarche "zéro phyto" – demande de subvention pour un accompagnement extérieur

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de M. Léonard GUTLEBEN, président de la commission Environnement–fleurissement, qui fait part à l'assemblée de ce qu'afin de consolider les acquis des "2 libellules", récemment décernées à la Commune, et de mener plus avant encore cet effort, il lui apparaît souhaitable et même indispensable d'épauler les agents du service Fleurissement, en leur permettant de bénéficier d'un appui technique extérieur spécialisé à même de l'aider à renforcer encore ses actions en matière de gestion durable et différenciée ;

Considérant les deux offres obtenues dans cette perspective, l'une émanant de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles – Alsace (FREDON), organisme reconnu dans le domaine en Alsace, et l'autre d'URBAN & SENS, qui avait déjà réalisé pour Eguisheim le Plan de Désherbage et le Plan de Gestion Différenciée voici deux ans ;

Considérant que du fait que le cabinet URBAN & SENS connaît déjà le contexte, les pratiques et les spécificités d'Eguisheim, et que son offre est davantage orientée vers le "coaching" que celle de la FREDON, il est proposé de retenir sa proposition, pour un maximum de 10 interventions annuelles d'une demi-journée, en 2015, au prix unitaire de 675 € (TVA non applicable) ;

Considérant que cet accompagnement est susceptible de pouvoir bénéficier d'une subvention de l'Agence de Bassin et de la Région Alsace, qu'il est donc proposé de solliciter ;

Considérant par ailleurs que le jury national de fleurissement visitera Eguisheim en 2015, et la part croissante de la prise en compte de ces principes de gestion durable des espaces verts dans la grille d'appréciation de cet organisme ;

Entendu le débat suscité par ce dossier, au cours duquel :

- Mme Rozenn RAMETTE, conseillère municipale, demande des précisions complémentaires sur l'intérêt de ce soutien extérieur, qui lui sont apportées par M. GUTLEBEN ;
- Mme Martine ALAFACI, 1^{ère} Adjointe au Maire, appuie cette proposition ;
- Mme Hélène ZOUINKA, 4^{ème} Adjointe au Maire, précise que l'une de ces séances peut être orientée à destination de la population, pour favoriser la diffusion et l'adoption des bonnes pratiques par tout un chacun ;
- M. André MERCIER, conseiller municipal, invite l'assemblée à voir dans cet appui extérieur une sorte de formation permanente à un changement d'état d'esprit ;
- M. Henri VORBURGER, conseiller municipal, sensibilisé à la formation pour des raisons professionnelles, souligne les avantages incalculables pour les agents communaux de bénéficier d'une telle expertise, par surcroît de motivation et apport de nouvelles connaissances ;
- M. Bernard EICHHOLTZER, conseiller municipal, approuve particulièrement l'idée de rencontres régulières, dans la durée, rejoint en cela par Mme ALAFACI ;

- M. Christian BEYER, conseiller municipal, émet pour sa part des réserves, et s'interroge quant à l'intérêt de cet appui technique, alors que les deux études déjà réalisées n'ont sans doute pas encore été pleinement exploitées en interne ;
- Mme Marie-Pascale STOEESLE, conseillère municipale, s'enquiert des conditions tarifaires et de facturation précises de l'intervenant pressenti ;

Après délibération,

A l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE le recours à cette assistance technique extérieure ;
- ⇒ DECIDE de retenir la proposition d'URBAN & SENS, pour un maximum de 10 interventions annuelles, en 2015, au prix unitaire de 675 € (TVA non applicable), soit un total de 6 750,00 € ;
- ⇒ SOLLICITE de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la Région Alsace une subvention, la plus élevée possible, au titre de cette prestation concourant à la réduction drastique des intrants chimiques dans la gestion des espaces verts communaux ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire à signer tout document en rapport à ce dossier, étant précisé que les crédits nécessaires seront portés au budget primitif 2015.

POINT 6 : Avis sur le schéma de mutualisation entre la Communauté de communes et les communes membres

Le Conseil municipal,

Vu le rapport relatif à la mutualisation des services élaboré par la Communauté de communes Pays de Rouffach, vignobles et châteaux (PAROVIC), en application des dispositions de l'article L. 5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu l'exposé introductif de M. le Maire, rappelant que ce texte de loi impose en effet l'élaboration d'un rapport relatif à la mutualisation des services entre les communautés de communes et leurs communes membres, pour la période 2014-2020, rapport dont il est donné lecture ;

Entendu le débat suscité par ce document et par cette question, au cours duquel diverses observations et suggestions sont émises, parmi lesquelles :

- M. Christian BEYER, conseiller municipal, suggère de mutualiser l'intervention d'URBAN & SENS avec les autres communes de la communauté de communes PAROVIC étant au même stade d'avancement de la démarche "zéro phyto" ;
- M. BEYER relève également que la première étape d'une mutualisation accomplie consisterait en un aboutissement rapide du rapprochement entre les deux offices du tourisme du territoire. Cette remarque suscite diverses interventions, et M. le Maire lui répond en particulier qu'un cabinet extérieur vient d'être chargé, par la communauté de communes, de faire avancer ce dossier, mission pour laquelle il est du reste souhaité la plus complète latitude du cabinet désigné dans sa réflexion, sans idées préconçues ou consignes particulières. Il précise également que ce rapprochement est à ce stade programmé pour prendre effet au 1^{er} janvier 2016 ;

- La question des travaux, en cours, de l'aménagement d'un nouveau siège de la communauté de communes fait débat, sa pertinence étant questionnée notamment par M. Henri VORBURGER et Mme Marie-Pascale STOESSLE, conseillers municipaux, s'appuyant sur les réformes territoriales passées et à venir qui peuvent jeter un doute sur la pérennité de cette structure à moyen ou long terme. M. le Maire assure toutefois l'assemblée de la nécessité de doter la communauté de communes et ses agents de locaux appropriés à ses missions, ce qui aujourd'hui fait incontestablement défaut ;
- M. le Maire, également vice-président de la communauté de communes, souligne à cet égard les nombreuses réalisations de l'intercommunalité : train gourmand du vignoble, sentiers de l'Âme du vignoble, la médiathèque intercommunale, la ludothèque, les spectacles, la fête de la Grande lune, la thermographie aérienne, l'accueil de jour pour aidants, etc... Il met également l'accent sur les bons chiffres de la communauté de communes en termes d'endettement, comparativement à la moyenne des communautés de strates de population équivalentes ;
- Les économies réelles déjà réalisées ou pouvant être attendues d'une mutualisation des services peuvent toujours être sujets à caution, en l'absence d'éléments chiffrés précis, comme le souligne Mme STOESSLE ;
- Mme SCHNEIDER, conseillère municipale, suggère pour sa part la mutualisation d'un équipement emblématique entre les communes membres, mais auquel cas, comme il lui est répondu, il est probable que les besoins en utilisation soient simultanés dans les différentes communes ;

Entendu l'intervention de clôture de M. le Maire qui, en conclusion de ce débat, invite chaque membre de l'assemblée à poursuivre sa réflexion et à ne pas manquer de faire part d'autres suggestions pour faire progresser la mutualisation déjà entreprise ;

Après délibération,

⇒ EMET un avis FAVORABLE au rapport présenté, joint en annexe à la présente délibération.

POINT 7 : Subvention pour rénovation de maisons anciennes

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la commission communale de l'Urbanisme ;

Après délibération,

⇒ DÉCIDE d'accorder une subvention au titre du programme communal de soutien à la rénovation des maisons anciennes, ainsi qu'il suit :

<i>Nom du bénéficiaire</i>	<i>Adresse de la propriété</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant des travaux à retenir</i>	<i>Subvention (5 %)</i>
Mme Anita TERRANA	4 rue du Muscat	Rénovation de la couverture	8 400,00 €	320,00 € (Déduction 100 € faite au titre échafaudage)

⇒ CHARGE M. le Maire de faire émettre les mandats de paiement correspondants.

POINT 8 : Compte-rendu des travaux de commissions et des délégués dans les structures intercommunales

Commission Voirie rurale

Son président, M. Jean-Luc FREUDENREICH, conseiller municipal, rend compte de la récente réunion d'installation de la commission.

Aux membres élus ont été intégrés, en qualité de membres associés, MM. Frédéric HERTZ, Jean-Pierre DREYER, Hervé GASCHY, Armand BAUR et Christian SCHNEIDER.

Les premiers travaux de la commission ont porté sur une réflexion quant aux équipements dont dispose le service technique en matière d'entretien de la voirie rurale. Il s'avère qu'un tracteur agricole, équipé d'une lame, serait fort utile à cette fin. Son coût est estimé, pour du matériel d'occasion, à quelque 30 000,00 €. La question d'une éventuelle mutualisation serait à étudier, mais apparaît de prime abord peu adaptée.

L'achat d'un chargeur pour le tracteur-tondeuse dont est doté le service, estimé à 7 000,00 €, un temps envisagé, ne semble en revanche pas nécessairement très pertinent à M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, en charge de la supervision du secteur technique. L'engin lui-même est en effet déjà passablement ancien, et sa durée de vie résiduelle quelque peu incertaine.

En second lieu, M. FREUDENREICH indique qu'est envisagé l'établissement d'un plan d'entretien des rigoles, traverses et dessableurs du vignoble, sur la base de la connaissance du terrain qu'ont les viticulteurs, afin de favoriser des interventions au bon endroit et au bon moment, dans l'optique de préserver le bon état des chemins du vignoble.

Commission Bulletin municipal

Sa présidente, Mme Marie-Pierre STOESSLE, conseillère municipale, remercie les présidents des commissions communales pour la transmission, dans les délais, des articles qui figureront dans le prochain bulletin municipal.

Une réunion de coordination et de mise au point est du reste fixée au 21 janvier 2015 à 19h00 en mairie.

Commission Action sociale

A l'approche de l'événement, Mme Rozenn RAMETTE, conseillère municipale, présidente de la commission, informe l'assemblée que 23 conseillers, conseillers associés et conjoints prendront part, le 18 janvier, à l'organisation du repas annuel des aînés, 8 étant par ailleurs mobilisés dès le samedi pour les préparatifs.

Commission Finances et organisation administrative

Une prochaine réunion de la commission que préside M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, se tiendra le 22 janvier prochain, ainsi que l'indique ce dernier, au cours de laquelle l'examen des comptes 2014 sera le principal sujet à l'ordre du jour.

Il réitère son invitation à tous les présidents de commissions de faire remonter en mairie leurs souhaits, besoins et projets d'investissements pour 2015, afin de permettre le lancement de la réflexion budgétaire.

Il informe par ailleurs l'assemblée avoir institué de nouveaux horaires d'accueil du public en mairie, effectifs à compter du 2 février 2015, ainsi qu'il suit :

- Du lundi au jeudi : 08h30-12h00 et 13h30-17h00
- Le vendredi : 08h30-12h00 et 13h30-16h00

A l'interrogation de M. Henri VORBURGER, conseiller municipal, relevant l'abandon de l'horaire de fermeture à 18h00 le lundi, susceptible d'intéresser nombre de personnes non disponibles en journée, M. HAMELIN répond qu'il reste à l'écoute des attentes des usagers pour d'éventuelles adaptations ultérieures, la priorité ayant pour l'heure été donnée à une certaine homogénéisation des horaires, en vue d'une plus grande lisibilité.

Commission culture

Mme Hélène ZOUINKA, 4^{ème} Adjointe au Maire, donne les grandes lignes des principaux sujets qui seront évoqués lors de la prochaine réunion de la commission du 15 janvier, qui sera consacrée, pour l'essentiel, à la mise au point de la programmation culturelle de l'année et au projet de la Louvière, "décrocher la lune".

Revenant sur le concert des Noëlies du 21 décembre dernier, elle précise que celui-ci s'était parfaitement déroulé, dans une église archi-comble, à la satisfaction générale.

En sa qualité d'encadrante du Conseil municipal des enfants, elle annonce également que ses membres poursuivent régulièrement leurs travaux. Les grandes orientations de leurs actions durant l'année ont été arrêtées. Ils sont par ailleurs invités aux vœux de la municipalité, et il est prévu qu'ils participent au prochain Conseil municipal, le 11 février prochain.

Enfin, Mme ZOUINKA présente à l'assemblée un projet de partenariat portant sur l'édition d'un livre pour enfants ayant pour titre "la petite Véronique", auto-édité par les auteurs, Véronique MEYER et Gilles BRAUNEISEN, à 1 000 exemplaires.

Eguisheim a en effet été la source d'inspiration du village dans lequel évoluent les héros du livre. D'autre part, une double page de promotion de la cité est incluse à la fin de l'ouvrage.

Pour ces raisons, ainsi qu'elle l'explique en détail, un soutien communal à cette initiative pourrait pleinement se justifier. Celui-ci pourrait, en particulier, prendre la forme de l'acquisition de 275 exemplaires de l'ouvrage, pour lesquels la Commune pourrait facilement trouver des acquéreurs, voire l'offrir en diverses occasions.

Le Conseil municipal,

Entendu le débat suivant la présentation de ce projet de partenariat, au cours duquel :

- M. Jean-Luc FREUDENREICH, conseiller municipal, suggère plutôt la formule du dépôt-vente pour l'ouvrage, mais il lui est toutefois précisé que cela ne répond pas aux attentes des auteurs ;
- M. Marc NOEHRINGER, conseiller municipal, indique qu'il trouve la démarche un peu cavalière ;

Considérant toutefois que cet ouvrage pourra bénéficier d'une large promotion dans le cadre d'un festival de la bande dessinée et de la caricature, que les auteurs se proposent d'organiser, avec leurs relations dans le milieu de l'édition et du graphisme, à l'espace culturel "les Marronniers", les 18 et 19 avril 2015 ;

Considérant par ailleurs qu'une animation à l'école élémentaire avec l'illustrateur du livre est également proposée ;

Après délibération,

A l'unanimité,

- ⇒ APPROUVE l'acquisition de 275 exemplaires de cet ouvrage "la petite Véronique", pour un prix total de 2 997,50 €, soit 10,90 € l'exemplaire ;
- ⇒ FIXE le tarif de vente de l'ouvrage à ce même prix de 10,90 € l'unité, mis en vente au travers de la régie communale "produits divers", dont l'objet sera étendu à l'encaissement de ces produits ;
- ⇒ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Groupe de travail "journée citoyenne"

Mme Martine ALAFACI, 1^{ère} Adjointe au Maire, rend compte de l'avancement des préparatifs de la journée citoyenne du 30 mai prochain, le groupe de travail s'étant réuni tout dernièrement.

Un appel est lancé pour des idées de chantiers ou de réalisation à mener à bien dans ce cadre.

Chacun est également invité à parler de cette initiative à des personnes de tous horizons disposant de compétences qui pourraient s'avérer utiles à cette occasion.

A noter que plusieurs membres du groupe de travail participeront à une réunion organisée au niveau départemental par l'association des maires du Haut-Rhin, cette initiative connaissant partout un succès croissant.

POINT 9 : Communications diverses et dates de réunions et de manifestations communales ou publiques

Le Conseil municipal est informé des principales dates de réunions et de manifestations communales ou publiques suivantes :

- 16/01 : 18h15 – vin d'honneur - départ en retraite de M. J. RIESS
- 18/01 : 12h00 – repas des Aînés – E.C. Marronniers
- 21/01 : 19h00 – commission bulletin municipal
- 22/01 : 18h30 – commission Finances – Mairie
- 23/01 : 18h00 – vœux de la municipalité – E.C. les Marronniers
- 31/01 : 16h00 - inauguration de l'exposition du 70^{ème} anniversaire de la Libération en mairie, salle Marianne
- 31/01-07/02 : exposition ouverte de 10h à 12h et de 14h à 17h – salle Marianne, pour laquelle M. le Maire invite tous ceux qui le peuvent à participer à la tenue des permanences permettant son ouverture au public
- 01/02 : 11h00 - grand'messe en hommage aux Libérateurs en l'église Sts Pierre-et-Paul.
- 03/02 : 20h00 - Espace Culturel "les Marronniers" : projection du film "La Chambre 12".

Le choix, en définitive, de ce film est vivement déploré, tant sur le fond que sur la forme, par MM. Bernard EICHHOLTZER et Henri VORBURGER, conseillers municipaux, qui rappellent qu'il était initialement convenu de projeter le film "Indigènes".

M. le Maire, qui rappelle que ce changement pour projeter un film plus consensuel avait été entériné collégialement lors d'une réunion du groupe de travail consacré à la préparation des événements organisés autour du 70^{ème} anniversaire de la Libération, indique que "Indigènes", jugé par certains peu adapté à la circonstance, vu certaines des thèses qu'il développe, sera projeté en une autre occasion.

Mme Hélène ZOUINKA, 4^{ème} Adjointe au Maire chargée notamment de la Culture, rappelle également que la projection de "la Chambre 12" offrira l'occasion d'un échange approfondi avec l'équipe du film, ce qui représente également un intérêt non négligeable.

- 04/02 : 18h30 – commission Urbanisme - Mairie
- 06/02 : reconstitution de la Libération par la 3^{ème} Compagnie du 15/2 de Colmar
 - 14h30 : accrochage au carrefour de La Poste
 - 15h00 : accrochage place du Château St Léon
 - 15h30 : accrochage au carrefour devant l'Espace Culturel Les Marronniers
 - 17h00 : présentation du matériel militaire, place Charles de Gaulle
 - 19h00 : cérémonie du souvenir au monument aux morts
- 07/02 : 19h30 – repas annuel du Conseil municipal – Château
- 12/02 : 16h00 – réunion de la commission communale des impôts directs – Mairie

- M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, informe par ailleurs l'assemblée de la survenue récente de deux fuites sur le réseau communal d'adduction d'eau. Des contacts avancés sont établis avec une société des environs, en vue de l'établissement d'un contrat d'intervention sous astreinte, garantissant la réactivité appropriée en pareille circonstance. Une procédure détaillée à suivre dans ce cas de figure sera également établie.

- M. Marc NOEHRINGER, conseiller municipal, signale pour sa part avoir constaté d'assez graves dommages au parquet de l'espace culturel les Marronniers, par suite de la location du Réveillon du 31 décembre. A ses yeux de professionnel, un simple ponçage ne suffira pas, en effet, plusieurs lames étant décollées. Il est précisé que la caution liée à cette location a pour l'heure été conservée, dans l'attente d'un chiffrage précis des

dommages imputables aux organisateurs. A l'avenir, il est question que plus aucune salle communale ne soit louée en cette occasion festive particulière, où les débordements possibles ne sont pas exceptionnels.

- M. Bernard EICHHOLTZER, conseiller municipal, s'enquiert de l'avancement de la démarche de modification ou de révision du P.L.U. envisagée, laquelle est toutefois pour l'heure encore en gestation.

Il signale également avoir été en contact avec M. Lucien MULLER, conseiller départemental, concernant le mur anti-bruit demandé par les riverains de la R.D. 83. Il semblerait qu'une étude soit diligentée dans ce dossier par le Conseil général à compter de la mi-janvier.

- M. Christian BEYER, conseiller municipal, souhaiterait savoir si la Commune avait déjà été destinataire des enseignements tirés par les autorités de l'incendie survenu l'an passé à RIQUEWIHR, les problématiques rencontrées étant vraisemblablement très similaires à EGUISHHEIM. Il lui est répondu par la négative, mais que des démarches ont été entreprises pour que cela soit prochainement le cas, notamment par l'intermédiaire des sapeurs-pompiers.
- Le Conseil municipal félicite Mme Véronique WETTLY-BANNWARTH, conseillère municipale, pour la naissance de sa fille Zélie, le 1^{er} janvier dernier.

POINT 10-1 : Compte-rendu d'une consultation en vue du renouvellement des contrats d'assurance

Le Conseil municipal est informé du renouvellement récent des contrats d'assurance de la Commune, s'agissant de marchés à procédure adaptée pour lesquels M. le Maire dispose d'une délégation.

Quatre lots étaient concernés :

- LOT N° 1 : Assurance "Dommages aux biens et risques annexes"
- LOT N° 2 : Assurance "Responsabilité et risques annexes"
- LOT N° 3 : Assurance "Flotte automobile et risques annexes"
- LOT N° 4 : Assurance "Protection juridique des agents et des élus"

Dans ces dossiers complexes, la Commune a bénéficié de l'assistance du cabinet de conseil spécialisé PROTECTAS, dans le cadre d'une mission d'assistance permanente à la Commune.

Les contrats sont souscrits à effet du 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 6 ans, avec faculté pour les deux parties de résiliation annuelle, sous préavis de 4 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier.

Le résultat de la consultation peut être considéré comme plutôt satisfaisant, dans un contexte difficile pour l'assurance des collectivités locales.

Ont ainsi été retenus :

- Lot 1 : SMACL, pour une prime annuelle de 6 419,50 € TTC (franchise 1 000 euros) ;
- Lot 2 : SMACL, pour une prime annuelle de 1 858,45 euros + extension "Protection juridique personnes morales" à 512,40 €, soit un total de 2 370,85 € TTC ;
- Lot 3 : cabinet BRETEUIL/La parisienne, pour une prime annuelle totale, toutes garanties annexes incluses (auto collaborateurs, auto missions élus,...), sans franchise, de 4 116,32 € TTC ;
- Lot 4 : SMACL, pour une prime annuelle de 78,48 € TTC

Globalement, il est relevé que le coût sera sensiblement moindre que le contrat précédent (12 985,15 € en 2015 contre 15 492,34 € en 2014), avec toutefois l'instauration d'une franchise de 1 000,00 € en dommages aux biens et l'abandon de la garantie "tous risques" pour les véhicules de plus de 6 ans.

Le Conseil municipal,

Après délibération,

⇒ PREND ACTE de l'attribution de ces marchés.

POINT 10-2 : Mise à jour du Plan communal de sauvegarde

Le Conseil municipal,

Après délibération,

⇒ PREND ACTE de l'actualisation du Plan communal de sauvegarde, pour faire suite, notamment, aux élections municipales, et dont un exemplaire actualisé sera adressé prochainement, par voie électronique, à chaque conseiller.

Prochaine séance du Conseil municipal : 11 février 2015 à 19h30

Fin de la séance : 23h25